

## Nos initiatives parlementaires

La proposition de loi visant à reconnaître la minorité comme un facteur de discrimination pour promouvoir une société ouverte aux enfants, rédigée par Laurence Rossignol, déposée le 23 mars 2024.

### Reconnaître la minorité comme un facteur de discrimination

#### Pourquoi ce texte ?

Dans les trains et les transports, dans l'espace public, dans les lieux de vie et de divertissement, dans les espaces commerciaux ou d'agrément, dans les complexes hôteliers, de restauration ou de vacances, les enfants font l'objet d'une intolérance de plus en plus assumée et décomplexée. Ils font trop de bruit. Ils rient. Ils courent. Ils crient. Ils pleurent. Ils tombent. Ils jouent. Bref, ils vivent avec l'enthousiasme de leur âge.

Or, les réactions de rejet à leur encontre se multiplient. Si, dans certains contextes, la mise à l'écart des enfants peut se justifier, dans d'autres, elle est incompréhensible. Ce texte vise à indiquer clairement que les enfants ont toute leur place au sein de la société. Que penser d'une société qui exclut ses enfants ? Il est donc proposé d'interdire les discriminations faites aux enfants, exceptions faites des interdits qui seraient justifiées par la protection de leur sécurité et par leur minorité civile.

#### Le texte en bref :

Cette proposition de loi interdit clairement les discriminations faites aux enfants.

#### La mesure phare :

1. Reconnaissance de la minorité comme un facteur de discrimination dans le code pénal.